

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

Le vote du personnel scolaire à temps partiel commence lundi



Les neuf premiers collèges voteront entre le 19 et le 22 janvier

Lundi matin, un membre du personnel scolaire à temps partiel ou de session du Collège Algouquin, à Ottawa, déposera le premier bulletin de vote dans le cadre d'un vote qui entrera dans l'histoire du Canada.

La Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) a demandé la tenue d'un scrutin de

représentation pour établir si le personnel scolaire à temps partiel et de session des 24 collèges communautaires de l'Ontario souhaite se joindre au Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Le vote, supervisé par des agents des relations du travail de la CRTO, sera tenu dans 60 endroits entre le 19 janvier et le 5 février, soit pendant 12 jours.

« C'est le vote que nous attendions tant, et j'encourage

chacun et chacune des employés actuellement à temps partiel ou de session, ou qui l'ont été, à aller voter et à voter oui », a déclaré Roger Couvrette, président de l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT).

« Une fois membre du SEFPO, nous aurons le droit de participer aux négociations collectives pour améliorer nos

Suite à la page 2



« Mon rêve est d'avoir la participation en masse au scrutin des employés à temps partiel qui se feront respecter et reconnaître pour le travail important qu'ils font ...»

– Roger Couvrette

Le vote de cette semaine

Les agents de la Commission des relations de travail de l'Ontario superviseront le vote de cette semaine dans les collèges suivants :

- 19 janvier** Algonquin, St. Lawrence
- 20 janvier** La Cité collégiale, Fleming, Loyalist
- 21 janvier** Georgian, Durham
- 22 janvier** Sheridan, Mohawk

Pour une liste complète des lieux et des heures du vote de cette semaine, consultez le tableau à la page 7.

Le vote commence

Suite de la page 1

salaires et nos conditions de travail », a souligné Couvrette, qui enseigne à temps partiel au Collège Centennial de Toronto. « Nous pourrions alors créer un milieu de travail mieux organisé et plus stable pour les employés à temps partiel des collèges, pour remplacer le chaos qui règne si souvent aujourd'hui. Et enfin, nous serons en mesure d'améliorer la qualité de l'enseignement que nous offrons aux étudiants.

« C'est un moment de grand bonheur pour le personnel scolaire à temps partiel et de session », a-t-

il ajouté. « Saisissons-le et votons oui, oui, oui! »

Le vote est le fruit de près de quatre années de campagnes et de collaboration entre le personnel à temps partiel et de session et le SEFPO.

« En 2005, lorsque nous avons entrepris cette initiative, la législation permettant d'aboutir aux résultats escomptés n'existait même pas », a ajouté Couvrette. « Mais en parlant avec le personnel à temps partiel et en nous organisant, nous avons pris de l'importance et sommes parvenus à faire changer la loi.

« Les milliers de signatures que nous avons recueillies sur des cartes syndicales depuis 2007

nous ont aidés à convaincre la Commission des relations du travail d'ordonner ce vote », a-t-il encore dit. « Nous avons travaillé avec acharnement et nous sommes parvenus à nos fins. »

« Ce vote représente un prochain grand pas vers un changement positif pour le personnel à temps partiel et de session des collèges », a fait remarquer Couvrette. « J'espère qu'un nombre incroyable de votants sauront s'imaginer un avenir dans lequel nous sommes habilités, respectés et reconnus pour la précieuse contribution que nous apportons à l'avenir de nos étudiants et de notre province. »



La campagne VOTEZ OUI s'est arrêtée au collège Fleming cette semaine, avec Roger Couvrette encore une fois au volant de l'autobus bleu de la campagne du SEFPO de signature de cartes syndicales.

Figurant ici sur la photo : Candy Lindsay, vice-présidente de l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT); Dave Shaw, personnel scolaire à temps partiel, collège Fleming; Gary Bonczac, président, section locale 352 du SEFPO; Barb Linds, agente des campagnes du SEFPO (ayant pris sa retraite anticipée) et chef d'équipe pour le vote dans l'Est de l'Ontario; Audrey Healy, déléguée principale, section locale 352; Roger Couvrette, président de l'OPSECAAT.

Qui devrait voter? **VOUS** devriez voter

Certains membres du personnel à temps partiel et de session se demandent, pour diverses raisons, s'ils ont le droit de voter dans le cadre du scrutin d'accréditation tenu qui aura lieu entre le 19 janvier et le 5 février prochains. La réponse est OUI.

« En raison du roulement extrême au sein du personnel à temps partiel, cette campagne de syndicalisation n'est comparable à aucune autre campagne de syndicalisation à laquelle j'ai participé », a déclaré Connie Huziak, agente de recrutement au SEFPO. « Normalement, les personnes qui sont dans l'unité de négociation le jour auquel le syndicat s'invite à les représenter sont celles qui sont priées de voter. Avec les collègues, c'est une autre affaire. »

« La question à savoir qui est admissible au vote fera l'objet de nombreux arguments entre les avocats après le scrutin. En attendant, si vous pensez y avoir droit, vous devriez voter. »

C'est le conseil de la Commission des relations de travail. Dans son ordonnance du 6 janvier, la Commission écrivait :

« Les employés qui estiment avoir le droit de voter ou qui ont des doutes peuvent se rendre à l'endroit du scrutin et s'identifier auprès de l'agent de la Commission qui tient le scrutin. L'employé dont l'admissibilité au vote est mise en doute ou est peu claire pourra remplir un bulletin de vote, mais son bulletin sera mis de côté. Cela signifie qu'il restera dans une enveloppe scellée différente jusqu'à ce qu'on puisse déterminer si l'employé avait effectivement le droit de voter.

La Commission aura recours à un système à deux enveloppes pour chaque bulletin. De cette



façon, la Commission pourra décider de l'admissibilité d'un votant ou d'une votante sans briser la confidentialité de son vote.

« Vous ne regretterez jamais d'avoir voté. Les regrets, vous ne les aurez que si vous ne votez pas », ajoute Huziak. « Venez voter. Votre participation est importante. »

Vous pouvez voter N'IMPORTE OÙ en Ontario

Un grand nombre d'employés à temps partiel et de session travaillent dans un collège mais vivent près d'un autre collège. D'autres seront peut-être en déplacement pendant la période du vote. La bonne nouvelle : Vous pouvez voter dans n'importe lequel des 60 endroits de vote en Ontario. Pour une liste complète et mise à jour des lieux du vote, visitez www.collegeworkers.org.

Don Sinclair, patron des collèges, laisse entendre que le salaire du personnel à temps partiel va quadrupler au SEFPO

Les employeurs ont toujours des choses bizarres à dire pendant les campagnes de syndicalisation, mais Don Sinclair, directeur général du Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges, nous a sorti quelque chose de vraiment exceptionnel.

Dans une lettre datée du 7 janvier, Monsieur Sinclair avertissait le personnel scolaire à temps partiel et de session que la « structure actuelle des cotisations du SEFPO exige d'un employé qu'il paie environ 100 \$ par semestre ».

Si ce que Sinclair dit est vrai, alors le personnel à temps partiel des collèges peut se réjouir de gagner beaucoup plus avec le SEFPO comme agent de négociation.

Mais voici le calcul. Les cotisations du SEFPO représentent un pourcentage du salaire brut – 1,375 pour cent, pour être exact. À ce taux, un employé à temps partiel qui verserait des cotisations semestrielles de 100 \$ au SEFPO gagnerait 7 272,73 \$ par semestre.

C'est pas mal comparé à ce que les employés à temps partiel gagnent actuellement. Prenons l'exemple d'une personne qui enseigne un cours trois heures par semaine à 45 \$ de l'heure pendant 13 semaines. Cette personne gagne 135 \$ par semaine ou 1 755 \$ par semestre. Pour un tel salaire, ses cotisations syndicales pour le semestre se monteraient à 24,13 \$.

Ainsi, dans le cas de cette personne, si ce que Sinclair disait était vrai, il faudrait que son salaire soit quadruplé.

Bien entendu, il est difficile de dire si Sinclair parle d'un employé à temps partiel qui travaille trois heures ou six heures par semaine. Les cotisations syndicales d'un employé à temps partiel qui enseigne six heures par semaine, avec un salaire de 3 510 \$ par semestre, seraient de 48,26 \$ – plus de la moitié moins du chiffre donné par Sinclair.

« Évidemment, aucun syndicat ne peut se

Un enseignant à temps partiel qui donne un seul cours paierait environ 25 \$ de cotisations syndicales par trimestre, et non pas 100 \$ tel que suggéré par Sinclair

permettre de promettre une augmentation salariale spécifique avant le début des négociations, mais si la position initiale de Don Sinclair est de doubler ou quadrupler les salaires, alors nous nous ferons un véritable plaisir d'utiliser ses chiffres comme point de départ de futures négociations », a déclaré Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO.

« La lettre de Sinclair avait pour objet de persuader subtilement le personnel scolaire à temps partiel et de session de voter pour le *statu quo* », a ajouté Thomas. « Ça fait deux décennies que les collèges réduisent leurs coûts en sous-payant leur personnel à temps partiel. Ils savent qu'un syndicat comme le SEFPO, dont les performances à la table de négociation ne sont plus à prouver, ne manquera pas de faire grimper les charges salariales. »

« C'est pourquoi les collègues ne tiennent pas à ce que leurs employés à temps partiel aient une telle voix au chapitre. »



Qu'arrive-t-il à vos salaires et conditions de travail lorsque vous devenez membre d'un syndicat?

Les salaires et conditions de travail du personnel scolaire à temps partiel et de session des collèges ontariens varient largement. Pour le même travail, une personne peut gagner dans un collège la moitié de ce qu'une autre personne gagne dans un autre collège. Il arrive que les employés à temps partiel d'un certain département soient payés pour assister à une séance de formation obligatoire, mais que d'autres employés d'autres régions ne le soient pas. Chaque collège est différent.

Certains employés de collège nous ont demandé ce qui arriverait à leurs salaires et prestations s'ils devenaient membres d'un syndicat. Ils veulent des améliorations, mais sans perdre ce qu'ils ont aujourd'hui.

C'est exactement ce souci qui a donné lieu à la mise en place, dans le droit du travail de l'Ontario, de ce qu'on appelle les « dispositions sur le gel ». Vos salaires et conditions de travail sont gelés la minute à laquelle un syndicat est légalement déclaré votre agent de négociation. Cela signifie que votre employeur n'a pas le droit de faire des coupures sur votre salaire ou de vous retirer des avantages sous prétexte que vous vous syndiquez.

Une fois syndiqués, vous et vos collègues pourrez négocier des améliorations à ce que vous avez déjà.



La solidarité vous permet de maximiser votre pouvoir de négociation. Et en vertu de la loi ontarienne, votre employeur doit négocier de bonne foi.

Vous avez des questions? Nous pouvons y répondre

Si vous avez des questions sur l'adhésion à un syndicat, sur le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ou sur les négociations collectives en général, nous pouvons y répondre. Vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes à l'adresse www.collegeworkers.org. Si vous avez des questions qui ne figurent pas dans cette liste, appelez notre ligne directe au numéro **1-866-811-7274**.



Vous avez le pouvoir de transformer votre vie professionnelle

Un message adressé à tous les **nouveaux** membres du personnel scolaire à temps partiel et de session des collèges par Warren (Smokey) Thomas, président, Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)

Chers amis,

Si vous lisez cette lettre, c'est qu'un ou une de vos nouveaux collègues de travail vous a remis un exemplaire de notre bulletin intitulé *Les emplois à temps partiel*, et je m'en réjouis. Au nom de notre syndicat, je tiens à vous souhaiter la bienvenue et à vous donner mon point de vue sur ce qui s'est passé dans les campus collégiaux de l'Ontario ces quelques dernières années.

Vous commencez votre nouvel emploi au beau milieu d'un scrutin de représentation syndicale. Ce scrutin a été ordonné par la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) pour déterminer si les employés à temps partiel et de session souhaitent être représentés par le SEFPO dans le cadre de négociations collectives.

Ce scrutin est le fruit d'un travail acharné et d'une collaboration de près de quatre ans entre les employés à temps partiel et de session et le SEFPO. L'an dernier, des milliers de vos collègues ont signé une carte syndicale du SEFPO. Leur engagement a convaincu la CRTO d'ordonner ce scrutin.

Il y a beaucoup de raisons de travailler dans un collège. Les personnes qui aiment leur travail et tiennent à le garder se rendent vite compte que les salaires et conditions de travail du personnel à temps partiel laissent largement à désirer.

C'est le résultat de 30 années de discrimination déloyale. Jusqu'au mois d'octobre passé, il était interdit pour les travailleurs à temps partiel et de session des collèges de l'Ontario de se joindre à un syndicat. Notre campagne a permis de changer cela. La nouvelle *Loi sur les négociations collectives dans les collèges* stipule que vous avez le droit légal de vous rassembler avec vos collègues pour négocier une meilleure vie professionnelle.

Je me suis joint au SEFPO il y a plus de 30 ans. C'était une bonne décision pour moi à l'époque, et c'est une bonne décision pour vous aujourd'hui. C'est pourquoi je vous invite à venir voter. À venir **VOTER OUI.**

Avec le SEFPO, vous aurez plus que jamais voix au chapitre dans votre milieu de travail – pas seulement pour améliorer votre emploi, mais aussi pour améliorer la qualité de l'éducation au sein de votre collège.

Avec le SEFPO, vous êtes représenté par un syndicat démocratique qui fait ses preuves depuis plus de 40 ans au sein des collèges communautaires de l'Ontario. Demandez donc à un membre du personnel scolaire à temps plein combien il gagne et quelles sont ses conditions de travail. Son salaire et ses conditions de travail sont le résultat d'années de négociations acharnées du SEFPO, et je crois que ces résultats se passent fort bien de commentaires.

Vous ne paierez aucune cotisation tant que votre propre convention collective ne sera pas en place.

Je me réjouis de pouvoir vous accueillir parmi les nouveaux membres du SEFPO. Comme on le dit déjà depuis des années, c'est le moment !

Solidairement,



Warren (Smokey) Thomas

Président, Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)



Heures et lieux du vote

Vote d'accréditation syndicale pour le personnel scolaire à temps partiel et de session dans les collèges Du 19 janvier au 22 janvier 2009

Lundi le 19 janvier	Algonquin	De 10h30 à 12h00, de 16h00 à 21h00; Pièce P105, 1385 ave. Woodroffe, OTTAWA
Lundi le 19 janvier	Algonquin	De 11h30 à 13h00, de 16h30 à 19h00; Pièce 323B, 315 rue Pembroke Est, PEMBROKE
Lundi le 19 janvier	Algonquin	De 11h00 à 12h00; Pièce 10, 7 Craig St., PERTH
Lundi le 19 janvier	St. Lawrence	De 11h30 à 12h30, de 17h30 à 19h00; Pièce B105, 2288 Parkdale Ave., BROCKVILLE
Lundi le 19 janvier	St. Lawrence	De 11h30 à 12h30, de 17h30 à 19h00; Pièce Riverview, 2 Belmont St., CORNWALL
Lundi le 19 janvier	St. Lawrence	De 16h00 à 19h00; Pièce 12215, 100 Portsmouth Ave., KINGSTON
Mardi le 20 janvier	La Cité	De 11h30 à 14h00, de 16h00 à 19h00; Pièce C-3040, 801 promenade Aviation, OTTAWA
Mardi le 20 janvier	Fleming	De 12h30 à 13h30, de 17h00 à 19h00; Pièce 158, Albert St. S., LINDSAY
Mardi le 20 janvier	Loyalist	De 16h30 à 19h00; Pièce 209, 195 Hastings St. N., BANCROFT
Mardi le 20 janvier	Fleming	De 12h00 à 14h00, de 17h00 à 19h00; Pièce 515, 599 Brealey Dr., PETERBOROUGH
Mardi le 20 janvier	Fleming	De 12h00 à 13h30; Salle de réunion principale, 297 College Dr., HALIBURTON
Mardi le 20 janvier	Loyalist	De 16h30 à 18h30; Pièce 3N2, Wallbridge-Loyalist Rd., BELLEVILLE
Mercredi 21 janvier	Georgian	De 11h30 à 13h00, de 16h30 à 19h00; Pièce C353, 1 Georgian Dr., BARRIE
Mercredi 21 janvier	Durham	De 11h00 à 12h00, de 16h30 à 18h30; Salle du CA, 1610 Champlain Ave., WHITBY
Mercredi 21 janvier	Georgian	De 14h00 à 15h00; Pièce 619, 1450 8 th St. E., OWEN SOUND
Mercredi 21 janvier	Durham	De 17h00 à 19h00; Salle de réunion principale, 2 Campbell Dr., UXBRIDGE
Mercredi 21 janvier	Georgian	De 12h00 à 13h00, de 17h00 à 18h30; Salle de conférence A101, 825 Memorial Ave., ORILLIA
Mercredi 21 janvier	Durham	De 12h00 à 13h00, de 17h00 à 19h00; Pièce H132, 2000 Simcoe St. N., OSHAWA
Mercredi 21 janvier	Georgian	De 18h45 à 20h00; Pièce 113, 649 boul. Prospect, MIDLAND
Jeudi 22 janvier	Sheridan	De 11h00 à 14h00, de 16h00 à 19h30; Pièce C230, 1430 Trafalgar Rd., OAKVILLE
Jeudi 22 janvier	Mohawk	De 10h30 à 12h00, de 14h00 à 16h00, de 17h30 à 19h30; Pièce C043, 135 Fennell Ave. W., HAMILTON
Jeudi 22 janvier	Mohawk	De 12h00 à 13h30, de 17h00 à 19h00; Pièce 208, Institut des sciences appliquées, 1400 Main St. W., HAMILTON
Jeudi 22 janvier	Mohawk	De 12h00 à 13h30, de 17h00 à 19h00; Pièce A211, 481 Barton St., STONEY CREEK
Jeudi 22 janvier	Mohawk	De 12h00 à 14h00, de 17h00 à 19h00; Pièce A-127A, 411 Elgin St., BRANTFORD
Jeudi 22 janvier	Sheridan	De 16h00 à 19h00; Pièce B216, 7899 McLaughlin Rd., BRAMPTON

Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de passer au site Web ou d'appeler la ligne directe : www.collegeworkers.org ou 1-866-811-7274.

Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).



Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario,
100, Chemin Lesmill, Toronto (Ontario) M3B 3P8
www.opseu.org

